

Le gouvernement torpille l'École urbaine de Lyon de Michel Lussault

PAR JENNIFER SIMOES (MEDIACITÉS LYON)
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 1 AVRIL 2022

Créée et dirigée par le célèbre géographe, l'École urbaine de Lyon va être privée de ses financements d'État, selon les informations de Mediacités. Pas assez de recherche produite, d'après le ministère de l'enseignement supérieur. Décision politique, rétorquent les défenseurs de ce programme universitaire.

Lyon (Rhône).— La nouvelle fera l'effet d'un coup de tonnerre dans le petit monde lyonnais de l'enseignement supérieur. Selon les informations de Mediacités, l'Agence nationale de la recherche varetirer son label « Instituts Convergences » et les financements qui vont avec à l'École urbaine de Lyon, créée en 2017 et dirigée par le géographe Michel Lussault. Elle l'a annoncé à l'université de Lyon (UDL) dans un courrier daté du 9 mars 2022.

La décision, prise par le premier ministre, signe l'arrêt de mort de cette « école » au nom trompeur puisqu'il ne s'agit pas d'un établissement mais d'un regroupement d'universitaires d'horizons divers qui travaillent sur une thématique commune : **l'anthropocène**. Le but de ce programme était d'accompagner les mutations sociales, écologiques et économiques que connaissent déjà et connaîtront de plus en plus les sociétés et les territoires à l'échelle planétaire. Entre les contractuel-les, les stagiaires, les doctorant-es et les titulaires, sa disparition concernera une cinquantaine de personnes.

L'École urbaine de Lyon s'est notamment fait connaître *via* les rendez-vous « À l'école de l'anthropocène ». La dernière édition de ce festival-cycle de conférences, qui mêle chercheurs et artistes, s'est tenue en janvier 2022. Mais le « projet LUS » (pour « Lyon urban school »), l'autre dénomination de cette « école », était condamné depuis son **évaluation** par un jury international.

Projet à 9 millions d'euros

Trop de rayonnement, pas assez de recherche : c'est en substance ce que le jury reproche au programme. Mediacités a pu consulter ses remarques et recommandations qui accompagnent le courrier de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Dans la colonne des points positifs, les « examinateurs » reconnaissent l'importance du sujet de l'anthropocène porté par l'École urbaine de Lyon, l'interdisciplinarité et la diversité des méthodes d'enseignement, traditionnelles et innovantes. Ils saluent également la vulgarisation et la diffusion de sujets scientifiques à un large public, *via* des expositions, des conférences ou des débats, ainsi que des partenariats à l'international (universités d'Ottawa, de Bergame, de Mexico).



Tweet du 3 mars 2022 de l'École urbaine de Lyon.

Mais, pour le jury, cette capacité à rayonner ne devrait pas se substituer à une production de recherche « effective ». Or la dimension recherche du projet ne serait clairement pas démontrée. Pour ses membres, l'École urbaine de Lyon n'a pas apporté de résultats scientifiques à la hauteur des ressources attribuées ni des espoirs suscités par le projet. Autrement dit, elle n'a pas produit suffisamment d'articles scientifiques dans des revues à comité de lecture. **L'aide financière** du « Programme investissement d'avenir » (PIA) prévue pour ce projet, et qui devait se poursuivre jusqu'en 2025, se chiffrait à 9 millions d'euros.

Connue pour être une des obsessions des jurys lors de l'évaluation des projets universitaires d'excellence (I dex et I-site), la « gouvernance » de l'École

urbaine de Lyon est pointée du doigt. Les rôles et les responsabilités des comités de direction et de pilotage, composés pour l'essentiel d'universitaires et de chercheurs, ne seraient pas suffisamment détaillés. Par ailleurs, le jury n'a pas compris les relations qu'entretient l'école avec les autres institutions, comme l'université de Lyon.

« Une marque majeure sur les questions de l'anthropocène »

Au sein de l'équipe concernée, la décision de l'ANR est jugée « *incohérente et insensée* ». « *L'École urbaine de Lyon est désormais reconnue comme une marque majeure sur les questions de l'anthropocène au niveau national et international* », fait valoir Jérémy Cheval*, coordinateur de son pôle formation. Contacté, Michel Lussault n'a pas donné suite à nos sollicitations. Mais l'arrêt du projet sonne comme un sévère désaveu pour le professeur de l'École normale supérieure de Lyon (ENS) et ancien président de l'université de Lyon.

Michel Lussault a réagi sur **Twitter**, mardi 29 mars en fin de journée, à la suite de la publication du présent article. « *Triste nouvelle, incompréhensible, compte tenu de la qualité du travail mené et des thématiques qui sont les nôtres* », commente-t-il, en promettant de s'exprimer plus longuement prochainement. « *Pour l'instant nous travaillons avec l'université de Lyon à maintenir nos activités* », ajoute le directeur de l'École urbaine.

D'aucuns analysent la fin programmée de son bébé comme un règlement de comptes politique. Un temps engagé au Parti socialiste, Michel Lussault avait **claqué la porte du Conseil supérieur des programmes** qu'il présidait en 2017. Après avoir été en phase avec la ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem, il manifestait alors ses désaccords avec son successeur, Jean-Michel Blanquer.

D'autres lisent aussi la décision de l'ANR comme une sanction des sciences sociales au bénéfice des projets plus techniques. « *C'est une hypothèse qui n'est pas à exclure* », commente Jérémy Cheval. Télescopage lourd de sens : le 10 mars, au lendemain du courrier de l'ANR, l'université parisienne Gustave-

Eiffel annonçait la confirmation de son projet I-site en partenariat avec l'École des ponts ParisTech en mettant en avant « *un programme de recherche-action co-construite avec le groupe Eiffage pour inventer une ville plus durable* ».

28 doctorants en jeu

« *La situation est brutale, préoccupante, violente et très compliquée pour l'ensemble de l'équipe* », résume Jérémy Cheval. Depuis le 11 mars, avance-t-il, l'École urbaine ne peut ainsi plus engager aucune dépense ou recette dans le cadre de ses activités. La CGT FERC Sup a prévu de recevoir les salarié-es et collaborateurs du programme qui le désirent, le 11 avril prochain, pour les aider dans leurs futures démarches. D'après le syndicat, 33 contractuel-les, 2 titulaires et 9 stagiaires sont concerné-es par l'arrêt du projet, sans compter le co-financement de contrats doctoraux.

À la fin de ses recommandations, le jury évoque, d'une phrase, le sort des 28 doctorant-es de l'École urbaine de Lyon, en espérant qu'ils ne seront pas financièrement pénalisés. « *S'ils sont hébergés par l'École urbaine pour leurs recherches, ils sont tous rattachés à des laboratoires de recherches et des écoles doctorales. Cet arrêt n'empêchera donc pas la poursuite de leurs thèses* », veut rassurer l'UDL. Dans son courrier, l'ANR promet aussi « *l'extinction progressive de certains dispositifs* ».

Boîte noire

Cet article a été publié par **Mediacités** mardi 29 mars 2022.

Architecte et urbaniste, Jérémy Cheval est par ailleurs le co-auteur, sur Mediacités, de la série **Urbanité : des berges du Rhône au périphérique, enquête le long d'un axe** publiée l'an dernier. Nous tenons à préciser que l'information de l'arrêt des financements de l'École urbaine de Lyon ne nous est pas parvenue par son intermédiaire.



Mediacités est un journal en ligne d'investigation locale présent à Lille, Lyon, Toulouse et Nantes – qui a noué avec Mediapart un partenariat

renforcé depuis les municipales de 2020. Nos autres partenaires: **Marsactu** à Marseille, *Le Ravi*,

mensuel satirique de la région PACA, **Le Poulpeen** Normandie, **Rue89** Strasbourg, **leBondy Blog** (Seine-Saint-Denis) et **Guyaweb** (Guyane).

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.